

**DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN**

SEANCE DU 3 MARS 2023

N° CCAS/2023/3/1

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à douze heure trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Katherine LE FOLL, M. Jean DUROCHER, M. Nicolas PALLIER, M. Jérôme PERRON.

Excusés : Mme Christine MAITZNER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DAGUT.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT, Mme Christiane RICHARD.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 10
Ayant donné procuration	: 0	Nombre de votants	: 10

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2022

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Thierry GIROU, Comptable Public.

Le Conseil d'administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Président.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant *que tout est régulier.*

Paraphe fait par le Maire : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022**
y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré au Pouliguen, le 3 mars 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Président du CCAS,
N. SAMAMA



P.J. : Annexes 1 et 2 : Comparaison des résultats 2022 entre le C.A. et le compte de gestion.

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN

SEANCE DU 3 MARS 2023

N° CCAS/2023/3/2

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à douze heure trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Katherine LE FOLL, M. Jean DUROCHER, M. Nicolas PALLIER, M. Jérôme PERRON.

Excusés : Mme Christine MAITZNER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DAGUT.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT, Mme Christiane RICHARD.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 10
Ayant donné procuration	: 0	Nombre de votants	: 9

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le rapporteur expose :

Le Compte Administratif 2022, est présenté au Conseil d'Administration du C.C.A.S. par Monsieur Norbert SAMAMA, Président.

Il s'établit comme suit :

- **Section d'Investissement**

. Dépenses	:	7.837,92 €
. Recettes	:	19.476,22 €
. Résultat d'investissement 2022	:	+ 11.638,30 € (Déficit)
. Reprise du résultat antérieur	:	+ 89.401,52 € (Excédent)
. Excédent d'investissement cumulé :		+ 101.039,82 € (Excédent)

- **Section de Fonctionnement**

. Dépenses	:	160.461,82 €
. Recettes	:	171.048,31 €
. Résultat de fonctionnement 2022	:	+ 10.586,49 € (Excédent)
. Reprise du résultat antérieur	:	+ 29.619,73 € (Excédent)
Part affectée à l'investissement		Néant
. Excédent de fonctionnement cumulé :		+ 40.206,22 € (Excédent)

Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

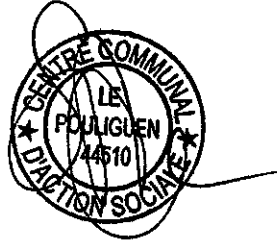
Monsieur le Maire se retire au moment du vote

Après avoir délibéré, en se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- **Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2022.**

Fait et délibéré au Pouliguen le 3 mars 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Président du CCAS,
N. SAMAMA



Paraphe fait par le Maire : Norbert SAMAMA FOLIO N°

**DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN**

SEANCE DU 3 MARS 2023

N° CCAS/2023/3/3

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à douze heure trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Katherine LE FOLL, M. Jean DUROCHER, M. Nicolas PALLIER, M. Jérôme PERRON.

Excusés : Mme Christine MAITZNER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DAGUT.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT, Mme Christiane RICHARD.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 10
Ayant donné procuration	: 0	Nombre de votants	: 10

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le rapporteur expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1/ L 5721-9 et L 5722-1 à L 5722-9 ;

VU la délibération du 3 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022 et le compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget du CCAS ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, et se prononçant conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **DECIDE** de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans le document annexé à la présente.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Président du CCAS,
N. SAMAMA



Paraphe fait par le Maire : Norbert SAMAMA FOLIO N°

**DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN**

SEANCE DU 3 MARS 2023

N° CCAS/2023/3/4

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à douze heure trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Katherine LE FOLL, M. Jean DUROCHER, M. Nicolas PALLIER, M. Jérôme PERRON.

Excusés : Mme Christine MAITZNER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DAGUT.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT, Mme Christiane RICHARD.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 10
Ayant donné procuration	: 0	Nombre de votants	: 10

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Le rapporteur expose :

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2023 présenté par le Président et qui s'équilibre comme suit :

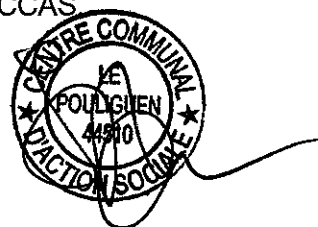
SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes 120 000 €
- Dépenses 120 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes 205 000 €
- Dépenses 205 000 €

Pour extrait conforme,
Le Maire, Président du CCAS
N. SAMAMA



Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

**DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN**

SEANCE DU 03 MARS 2023

N° EHPAD/2023/3/1

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à douze heure trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Katherine LE FOLL, M. Jean DUROCHER, M. Nicolas PALLIER, M. Jérôme PERRON, M. Hervé HOGOMMAT.

Excusés : Mme Christine MAITZNER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DAGUT.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT, Mme Christiane RICHARD.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 10
Ayant donné procuration	: 0	Nombre de votants	: 10

OBJET : création d'emplois non permanents pour l'accroissement occasionnel d'activité

Le rapporteur expose :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 332-231
- **Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que chaque année, de manière occasionnelle, il est nécessaire de renforcer les différents services de l'EHPAD Andrée Rochefort, notamment dans les secteurs suivants ; administratifs, technique, restauration, animation, soins ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement occasionnel d'activité (article L332-23 1° du code général de la fonction publique) ;

Budget EHPAD :

- 3 postes du cadre d'emploi d'adjoint administratifs pour le service administration
- 2 postes du cadre d'emploi d'adjoint animation pour le service animation
- 3 postes du cadre d'emploi d'adjoint technique pour le service restauration
- 10 postes du cadre d'emploi d'adjoint technique pour le service d'hôtellerie
- 23 postes du cadre d'emploi d'aide-soignant au service de soins

Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

APRES CONSULTATION et AVIS FAVORABLE à l'unanimité du conseil d'administration du CCAS du Pouliguen en date du 3 mars 2023

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement occasionnel (pour une durée maximum de 12 mois pendant un même période de 18 mois consécutif).
Monsieur Le Président est chargé de déterminer les taux d'emploi selon les besoins et les niveaux de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, sachant qu'au plus ils correspondront à l'indice brut du dernier échelon du grade supérieur du cadre d'emplois d'appartenance.
- **CHARGE** Monsieur Le Président de déterminer les taux d'emploi selon les besoins et les niveaux de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'EHPAD Andrée Rochefort

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Norbert SAMAMA



Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN

SEANCE DU 03 MARS 2023

N° EHPAD/2023/3/2

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à douze heure trente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Katherine LE FOLL, M. Jean DUROCHER, M. Nicolas PALLIER, M. Jérôme PERRON, M. Hervé HOGOMMAT.

Excusés : Mme Christine MAITZNER, Mme MICHEL Ginette, M. Jean DAGUT.

Absents : M. Thibaut GUYONNET DUPERAT, Mme Christiane RICHARD.

Nombre de membres en exercice	: 15	Membres Présents	: 10
Ayant donné procuration	: 0	Nombre de votants	: 10

OBJET : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique

Le rapporteur expose :

Il apparaît opportun pour le CCAS de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service.

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Loire-Atlantique, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposés. Par délibération, le CCAS a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG44.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a informé la collectivité de l'attribution du marché au groupement SIACI/GMF et des conditions proposées. A la cotisation versée à l'assureur, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG44 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% de l'assiette retenue pour le calcul de la cotisation.

Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS du Pouliguen de donner suite à cette proposition.

Décision :

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ;

-Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

Vu le code des assurances ;

-Vu le code de la commande publique ;

-Vu la délibération n° EHPAD/2022/10/2 donnant mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour lancer une procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil d'Administration du CCAS du Pouliguen, à l'unanimité :

APPROUVE les taux et prestations négociés pour le CCAS du Pouliguen par le centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;**DECIDE** d'adhérer à compter du 1er janvier 2023 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions suivantes :

Garanties	CHOIX	Indiquer si franchise (en jours par arrêt)	Taux
Décès	Offre de base		0.28%
Accident de service- Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	Offre de base		3.59%
Longue Maladie/Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	Offre de base		4.98%
MATERNITE Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption	Offre de base		0.25%
Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	Offre de base	10 jours	8.06%
Taux global pour l'ensemble des garanties			

Et

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC

Pour tous les risques avec une franchise de 20 jours fixes par arrêt sur les risques de maladie ordinaire au taux de 1.10% de la masse salariale assurée :

L'assiette de cotisation est composée du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire auxquels s'ajoutent :

En option	CNRACL	IRCANTEC
Le complément de traitement indiciaire (CTI) à ajouter dans le TBI pour tous les agents travaillant dans un milieu médical ou uniquement pour le personnel des EHPAD)	Oui	Oui
Indemnités de résidence	Oui	Oui
Supplément familial de traitement	Oui	Oui
Régime Indemnitaire (les primes, indemnités ou gratifications versés à l'exclusion de celles affectes à des remboursements de frais)	Non	Non
Charges Patronales	Non	Non
Si oui indiquer le % du TBI indemnisé au titre des CP	%	%

Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

Et cette fin,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de trois mois.

Fait au Pouliguen le 3 mars 2023

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Norbert SAMAMA



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DU POULIGUEN

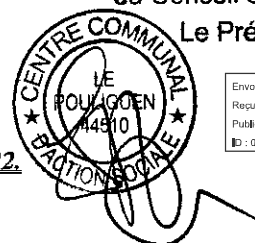
Séance du 3 Mars 2023


Vu pour être annexé
à la délibération CCAS/2023/313
du Conseil d'administration 03/03/23

Le Président du CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.



Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 
ID : 0442644004584202303034CCAS_2023_3_348F

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Norbert SAMAMA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente un **excédent** d'exploitation de :

40 206,22 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE			
		Article	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	EXCEDENT	002	17 282,71 €
	DEFICIT	002	0,00 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).		002	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).		002	12 337,02 €
Plus-values de cession des éléments d'actif		1064	0,00
Virement à la section d'investissement		1068	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	002	10 586,49 €
	DEFICIT	002	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
EXCEDENT			
Affectation obligatoire	A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	002	0,00
	plus-values nettes de cessions d'immobilisations	1064	0,00
	à l'exécution du virement à la section d'investissement	1068	0,00
Solde disponible	Affectation complémentaire en réserves	1068	0,00 €
	Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (et report à nouveau créditeur exercice antérieur)	002	40 206,22 €
DEFICIT	Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	002	0,00



Annexe 1 à la délibération N° CCAS/2023/3/1

Extrait de la délibération du Compte Administratif 2022

N° CCAS/2023/3/2

- **Section d'Investissement**

Dépenses	:	7.837,92 €	
Recettes	:	19.476,22 €	
Résultat d'investissement 2022	:	+ 11.638,30 € (Excédent)	
Reprise du résultat antérieur	:	+ 89.401,52 € (Excédent)	
Excédent d'investissement cumulé	:	+ 101.039,82 € (Excédent)	1

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses	:	160.461,82 €	
Recettes	:	171.048,31 €	
Résultat de fonctionnement 2022	:	+ 10 586,49 € (Excédent)	
Reprise du résultat antérieur	:	+ 29.619,73 € (Excédent)	
Excédent de fonctionnement cumulé Avant affectation	:	+ 40.206,22 € (Excédent)	
Part affectée à l'investissement	:	Néant	
Excédent de fonctionnement cumulé Après affectation	:	+ 40.206,22 € (Excédent)	2
Résultat global de l'exercice 2022	:	+ 141.246,04 € (Excédent)	3



Vu pour être annexé
 à la délibération CCAS/2023/3/1
 du Conseil d'administration du 03/03/2023

Le Président du CCAS



Annexe 2 à la délibération N° CCAS/2023/3/1

Extrait du compte de gestion 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 044104

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA BAULE-ESCOUBLAC

ETABLISSEMENT : CCAS LE POULIGUEN BP

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21910 - CCAS LE POULIGUEN BP

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	89 401,52		11 638,30		101 039,82
Fonctionnement	29 619,73		10 586,49		40 206,22
TOTAL I	119 021,25		22 224,79		141 246,04
II - Budgets des services à caractère administratif 22001-CCAS POULIGUEN EHPAD ROCHEFORT					
Investissement	-4 897 812,46		-7 154,54	4 260,00	-4 900 707,00
Fonctionnement	29 671,50		-349 043,17		-319 171,67
Sous-Total	-4 867 940,96		-356 197,71	4 260,00	-5 219 878,67
TOTAL II	-4 867 940,96		-356 197,71	4 260,00	-5 219 878,67
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-4 748 919,71		-333 972,92	4 260,00	-5 078 632,63

Rapprocher les chiffres du compte administratif à ceux du compte de gestion.